

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT EN TUNISIE *

Introduction :

En raison de sa rareté, l'eau constitue un enjeu fondamental pour le développement futur et actuel de la Tunisie, pays aride sur la majeure partie de son territoire, faisant partie du groupe de pays les moins dotés en ressources en eau dans la planète. Par conséquent, la mobilisation des ressources en eau a fait l'objet d'une planification qui consiste en grande partie à la réalisation des grands barrages, des barrages collinaires, des lacs collinaires et de nombreux puits et forages d'eau profonds ; ce qui a permis de mobiliser 90% des ressources en eau de surface identifiées, et sur le transfert de l'eau pratiqué pour alimenter les régions côtières où se concentrent les populations à partir du nord et du nord ouest qui sont riches en ressources en eau.

Des conflits entre les différents usages peuvent paraître au fur et à mesure que les besoins approchent les ressources disponibles. Les besoins d'eau potable vont croître suite à la croissance de la population, les autres secteurs, notamment l'agriculture, sont alors appelés à baisser leur consommation d'eau.

I- Situation actuelle :

Pendant les trois dernières décennies, l'eau potable a occupé une place importante dans les plans de développement économique et social de la Tunisie. Les efforts déployés ont permis d'améliorer les conditions d'approvisionnement en eau potable en termes de qualités et de quantités tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le taux de desserte de l'eau potable au milieu urbain est de 100% et au milieu rural, il est passé de 30% en 1985 à 93,4% en 2012.

Malgré tous les efforts déployés, le taux de desserte au milieu rural reste variable suivant les régions, vu qu'il n'est que de 91 % pour la région nord, 94 % pour la région centre et 98 % pour la région sud. Ce taux de desserte demeure particulièrement faible dans les régions suivantes :

- les gouvernorats de Bizerte, Béja, Kef, Jendouba et Siliana. Cette situation est due essentiellement à la rareté des ressources en eau souterraines locales. En effet, les ressources en eau de surface sont abondantes pendant les périodes hivernales mais tarissent rapidement en périodes estivales et ne permettent, par conséquent, la mise en place des systèmes AEP durables que moyennant des vastes réserves et un traitement adéquat de la qualité de l'eau.

- certaines délégations des gouvernorats du centre, à savoir Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid, où le manque de ressource est dû à la salinité relativement élevée des nappes par rapport aux normes de qualité, exigées pour l'eau potable.

Compte tenu de la dispersion de la population dans l'espace, la desserte de la population en milieu rural était assurée au départ par des points d'eau collectifs à savoir des bornes fontaines et des potences. Ainsi, l'approvisionnement en eau des ménages se faisait moyennant des bidons ou des citernes tractées sur des distances ne dépassant pas les 3 km (équivalent à une heure de marche) ramenées depuis l'année 2000 à 500 m environ (densification de bornes fontaines).

* : Cette note a été élaborée en Novembre 2013 par Le bureau de la planification et des équilibres hydrauliques BPEH, en collaboration avec :

- La Direction Générale du Génie Rural et de l'exploitation des eaux DGGREE.
- La société Nationale de l'exploitation et de la distribution des eaux SONEDE.
- L'office National de l'assainissement ONAS.

Mais vu l'évolution du niveau de vie dans les zones rurales, les habitants commencent à chercher de plus en plus de confort et le mode de desserte par branchement individuel qui caractérise l'intervention de la SONEDE a commencé à gagner du terrain surtout dans les zones rurales antérieurement desservies collectivement et sa mise en œuvre se fait dans le cadre d'une approche cohérente intégrant tous les aspects technique, institutionnel, économique et financier.

En termes d'assainissement urbain, l'ONAS est l'opérateur unique chargé de la collecte des eaux usées et de leur traitement. Le nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement est aujourd'hui estimé à 6.3 millions dans 170 communes prises en charge par l'ONAS : près de 90% de la population urbaine est raccordée aux réseaux d'assainissement. Le nombre des stations d'épuration a atteint 110 unités traitant un volume d'eau usée de 232 Mm³/an en 2012.

II- Défis et opportunités :

1- Ressource limitée et variable :

Les ressources hydrauliques totales sont évaluées à 4,865 milliards de m³/an, dont :

- Eaux de surface : 2,7 milliards de m³/an.

- Eaux souterraines : 2,165 milliards de m³/an.

Seulement 50 % de l'ensemble des ressources en eau ont des niveaux de salinité inférieurs à 1,5 g/litre et peuvent être utilisées sans restriction.

Le volume d'eau disponible est estimé à 440 m³/an/habitant, ce ratio va être encore plus faible, et ne serait que de l'ordre de 315 m³/an/habitant à l'horizon 2030.

Les ressources en eau sont sujettes à une forte variabilité temporelle à la fois saisonnière et interannuelle. Elles sont aussi inégalement réparties géographiquement et surtout sans correspondance avec la localisation de la demande.

2- Textes réglementaires et législatifs :

Le code de l'eau en Tunisie est le texte réglementaire essentiel de la gestion de l'eau, élaboré en 1975, date où les ressources en eau ont été plus importantes que la demande. Il a été axé sur la gestion de l'offre. Toutefois, actuellement, ce texte est en cours de révision qui a intégré essentiellement la gestion de la demande et a tenu compte des grandes mutations que le secteur de l'eau connaît comme la préservation des ressources, l'élargissement de la valorisation optimale de leur usage à toutes les ressources hydriques, l'équité de leur répartition, la gestion des extrêmes climatiques et la stratégie de stockage.

3- La gestion intégrée des ressources en eau :

Vu les défis aux quels fait face la Tunisie, elle s'est engagée dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau. La Tunisie a mis en place un certain nombre de réformes pour mettre les bases et les fondements de la gestion optimale, rationnelle et durable des ressources en eau, et dont la plus caractéristique est le passage progressif d'une gestion de l'offre à une stratégie de gestion de la demande dans un souci de réduire les pertes, protéger la qualité des ressources en eau, optimiser les efforts socio-économiques et minimiser la détérioration environnementale.

4- La gestion des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural :

La gestion des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural est assurée soit par la SONEDE pour son propre réseau, soit par des associations d'usagers dénommées Groupement de Développement Agricole (GDA) pour les systèmes AEPR réalisés par les services du Génie Rural. Le nombre de GDA avoisine 1327 groupements à la fin de l'année 2012. Ces groupements s'occupent, entre autres, de la gestion des systèmes AEPR (vente d'eau, entretien et maintenance des systèmes, etc.). Ils bénéficient de l'appui constant de l'Etat qui a mis en place une stratégie nationale de promotion des associations depuis 1992 afin de développer leurs capacités dans les domaines technique, financier et organisationnel.

Actuellement tous les GDA assurent la couverture des charges d'énergie et de la main d'œuvre mais très rarement l'entretien des réseaux. Ils souffrent d'innombrables problèmes, on cite à titre indicatif :

Le faible niveau d'instruction des membres du Conseil d'Administration qui sont bénévoles.

La complexité des projets avec les extensions successives et le développement des branchements Individuels.

La prolifération des branchements individuels illicites.

L'appui sur des interventions gratuites de l'Administration.

La quasi absence de l'entretien préventif des infrastructures et équipements.

Le faible taux de couverture des frais d'exploitation et d'entretien.

La non implication de la femme responsable de la corvée de l'eau dans la gestion des systèmes AEP.

Le tarif de l'eau relativement élevé, de 0.5 DT à 1.25 DT avec un tarif moyen de 0.6 DT en comparaison au tarif pratiqué par la SONEDE pour la tranche sociale de 0.174 DT.

La consommation spécifique moyenne en eau potable rurale est de 48 l/j/hab utilisée pour les besoins domestiques, l'abreuvement du cheptel et l'irrigation d'appoint dans le cas de sécheresse. Elle varie entre 30 l/j/hab et 60 l/j/hab, sachant que la moyenne nationale, tout milieu confondu, est de 86 l/j/hab en 2009

III- Législation et orientations dans le secteur de l'eau :

1- Acteurs pour la gestion de l'eau :

Sur le plan institutionnel, l'État Tunisien a depuis l'indépendance créé un certain nombre d'établissements publics spécialisés dans le domaine de l'eau, notamment :

Au niveau du pouvoir central :

-le Ministère de l'Agriculture à travers ses différentes structures est en charge de la mobilisation, du transfert et de l'alimentation en eau des différents usagers.

-Le Ministère de l'équipement et de l'environnement est chargé du contrôle de la pollution et des rejets hydriques à travers l'office National de l'Assainissement (ONAS) et l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE). Il est aussi chargé de la protection des villes contre les inondations à travers la Direction de l'Hydraulique Urbaine (DHU).

-Le Ministère de la Santé Publique est chargé du suivi et du contrôle de la qualité des eaux. Il intervient à travers la Direction de l'Hygiène des Milieux et de la Protection de l'Environnement (D/HMPE).

-D'autres Ministères tels que ceux des Finances et de l'Intérieur.

-La Société de l'Exploitation du Canal et des adductions des eaux du Nord (SECANORD) est chargée de la gestion de certains barrages, de la fourniture de l'eau d'irrigation aux CRDA et de l'eau potable sous sa forme brute à la SONEDE, et de l'entretien de l'infrastructure.

La SONEDE chargée de la distribution de l'eau potable en milieu urbain et au milieu rural regroupées sur tout le territoire du pays, du traitement de l'eau, de la réalisation des projets d'alimentation en eau potable, de la maintenance des équipements, recouvrement,...

L'ONAS chargé de l'assainissement des villes sur tout le territoire du pays, du traitement des eaux usées, de l'entretien des équipements.

Au niveau Régional :

- Les Commissariats Régionaux au Développement Agricole relevant du Ministère de l'Agriculture sont chargés de la mise en œuvre de la politique agricole au niveau du gouvernorat. Parmi ses multiples fonctions, se trouve la fourniture de l'eau potable et de l'irrigation aux groupements de développement Agricoles (GDA), des actions d'équipements hydrauliques, de gestion et de maintenance de ces équipements.

- Les Directions Régionales des ministères déjà cités chargées de la mise en œuvre des programmes des ministères au niveau du gouvernorat.

- Les GDA assurent l'exploitation des systèmes d'eau potable réalisés par les services du Génie Rural relevant des CRDA en milieu rural, la distribution de l'eau d'irrigation aux agriculteurs, l'entretien de l'infrastructure et le recouvrement des coûts.

Ces institutions ont œuvré depuis des décennies à planifier et à développer l'infrastructure hydraulique du pays dans le but de concrétiser les droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement.

2- Législation

Le droit à l'eau pourrait devenir un droit constitutionnel vu qu'il est prévu dans la version provisoire de la constitution de la république tunisienne en cours d'élaboration.

Le code des eaux subit aujourd'hui une refonte pour assimiler les nouveaux enjeux du secteur de l'eau à savoir la reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement en tant que droit fondamental.

C'est ainsi que le projet de révision et d'amendement du code des eaux reprend et consolide le statut juridique de l'eau, celle-ci étant considérée, sous toutes ses formes, comme une dépendance du domaine public : l'eau doit rester un bien commun et l'accès à l'eau potable doit constituer un droit fondamental. C'est-à-dire " assurer à tous les tunisiens un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques ", à déterminer la quantité suffisante, mais aussi en vue d'assurer une meilleure protection juridique des ressources hydrauliques (sanctions pénales plus lourdes et des mécanismes de contrôle plus efficaces), mentionner que l'eau potable devra désormais obéir à une norme nationale de qualité au moins équivalente aux normes de l'Organisation Mondiale de Santé en la matière, cette norme sera mise à jour au fur et à mesure des mises à jour de la norme OMS. A savoir qu'actuellement aucune norme obligatoire n'est opposable aux distributeurs d'eau potable en Tunisie.

Une modification du décret n° 73-515 du 30 octobre 1973 portant approbation du règlement des abonnements à l'eau est en cours aussi et elle vise à autoriser les locataires et les occupants de bonne foi à bénéficier du droit à l'abonnement au même titre que les propriétaires (moyennant quelques garanties), à interdire la coupure d'eau à l'initiative du propriétaire du logement chaque fois que le logement est occupé, mais aussi afin d'adopter une nouvelle classification des abonnements à l'eau en fonction de la qualité de l'abonné et de la destination de l'immeuble desservi (abonnement commercial, industriel, administratif, profession libérale...etc), ceci afin de permettre l'adoption d'un nouveau type de tarification qui ne ferait bénéficier du tarif subventionné de l'eau que les ménages, les autres usagers paieraient désormais l'eau potable à son prix réel, c'est-à-dire au coût de revient du m³.

A noter que suivant la tarification actuelle, ce coût ne correspond qu'à la cinquième tranche (celle des usagers qui consomment entre 101 et 150 m³/trimestre), c'est à dire qu'en dessous de 101 m³/trimestre, le prix de l'eau est subventionné quelque soit l'usage (hormis l'usage touristique).

Cet ajustement tarifaire permettrait à la S.O.N.E.D.E d'atteindre de meilleurs équilibres financiers et inciterait en même temps les consommateurs à être plus soucieux de l'économie d'eau.

3 - Les orientations pour le développement du secteur de l'eau :

Dans les années qui ont suivi, la prise en conscience de la vulnérabilité des ressources en eau de la Tunisie a nécessité de continuer la planification de la mobilisation et l'utilisation des ressources afin d'assurer une efficacité maximale. De nombreuses études stratégiques ont permis de définir les orientations actuelles et futures pour le développement du secteur qui se résument comme suit :

- La poursuite de la mobilisation par la construction d'ouvrages de moyenne et de petites tailles pour atteindre un taux de mobilisation de 95% des ressources mobilisables.
- La gestion intégrée des ressources en eau en valorisant les apports des années pluvieuses dans le but de diminuer les effets de sécheresse.
- L'économie de l'eau et la maîtrise de la demande dans tous les secteurs utilisateurs de l'eau.
- Le développement des ressources non conventionnelles en continuant l'utilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture et le recours au dessalement pour l'eau potable.
- La protection des ressources contre la pollution et contre la surexploitation des nappes.

Pour la réalisation de ces orientations, trois grandes options stratégiques ont été retenues et mises en œuvre :

- La Stratégie Décennale de Mobilisation des Ressources en Eaux : 1990-2000
- La Stratégie Décennale complémentaire de Mobilisation des Ressources en Eaux (2001-2011)
- La stratégie à long terme 2030.

Par ailleurs, il est prévu d'achever l'étude stratégique du secteur de l'eau à l'horizon 2050 au cours de l'année 2016.

4- Objectifs de l'alimentation en eau potable rural et de l'assainissement rural:

Le XIIème plan de développement quinquennal a pour objectif d'atteindre les résultats suivants en 2014 :

-l'amélioration du taux de desserte en milieu rural à 97%, Pour la frange de la population fortement dispersée qui restera non desservie par un réseau collectif, soit environ 3 % (100 mille habitants environ), le recours à des solutions individuelles telles que la construction des citernes d'eau pluviale, l'acquisition de citernes tractées et le traitement de la qualité de l'eau à titre individuel s'imposent.

-Mobilisation des ressources en eau : Pour améliorer le taux de desserte surtout dans les régions nord du pays, des axes de transfert de l'eau des grands barrages vers les agglomérations rurales après traitement adéquat seront envisagés.

- L'axe de transfert vers Jendouba et une partie du gouvernorat de Béja.

-L'axe de transfert de Bizerte est en cours d'étude sous un financement de la BAD (phase APD) et il est prévu que cette étude soit achevée au mois de mars 2014.

-L'axe de Sejnane du gouvernorat de Bizerte : Le DAO est achevé et l'appel d'offres pour la construction de la station de traitement à partir du barrage Ziatine est déjà lancé pour un coût de 7 millions d'Euros environ.

-L'axe du Kef et de Siliana : l'étude est déjà lancée.

-L'axe de Kairouan pour améliorer la qualité de l'eau à Bouhajla est en cours de travaux pour la desserte de 12 mille habitants et pour un cout de 6 millions d'Euros.

Parallèlement à ces axes de transfert le programme de création des forages de reconnaissance sera intensifié dans les régions à faible taux de desserte de tous les gouvernorats du pays.

- **Mode de desserte** : La généralisation des branchements individuels pour les projets nouveaux ou ceux de réhabilitation des systèmes d'AEP rural.

-**La gestion des systèmes d'AEP** : l'encadrement et la formation des GDA seront intensifiés afin d'améliorer leurs performances dans les domaines de gestion administrative, financière et technique et de les impliquer davantage dans les opérations d'entretien et de maintenance. Les projets complexes difficilement gérables par les GDA seront passés à la SONEDE.

- **Le coût d'investissement des projets GR d'AEP rural par habitant** : Ce coût est en croissance continue en raison de la rareté des ressources en eau souterraines locales des zones qui restent à desservir, et de la difficulté d'accès aux zones montagneuses qui augmentent considérablement les coûts d'investissement des systèmes d'eau. Ainsi, pour concrétiser les objectifs de desserte fixés durant le XIème Plan, un seuil d'investissement de 1000 Dinars par habitant a été adopté pour considérer que le projet GR d'AEP rural est éligible. Il est à signaler que ce seuil était de 800 DT/hab à la fin du Xème Plan (2006).

- **La qualité de l'eau** : La réalisation des projets pilotes pour l'amélioration de la qualité de l'eau et le contrôle sanitaire rigoureux des points d'eau.

- **L'implication du secteur privé dans la gestion des systèmes AEP** : recours aux entreprises privées dans l'entretien et la maintenance ainsi que le recrutement des directeurs techniques par les GDA.

- **L'assainissement en milieu rural** : L'assainissement en milieu rural constitue souvent une urgence au même titre que l'alimentation en eau potable afin d'améliorer les conditions sanitaires des habitants ruraux et préserver l'environnement. Pour réduire le déphasage entre l'AEP et l'assainissement en milieu rural, une étude stratégique a été réalisée par l'ONAS pour clarifier les différents aspects technique, institutionnel, économique et financier

de l'assainissement rural. Dans le cadre de cette étude, des techniques d'assainissement adaptées au milieu rural ont été sélectionnées en vue de les expérimenter dans le cadre d'un projet pilote de 30 localités au cours du Xème et XI Plans. Après évaluation de cette phase pilote, les techniques d'assainissement les plus prometteuses seront disséminées à travers tout le pays. L'ONAS a déjà engagé quelques projets pilotes d'assainissement rural dans le cadre du Programme d'Investissement dans le secteur de l'Eau (première tranche) financé par la Banque Mondiale et l'AFD.

5- Stratégie SONEDE

En vue d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses abonnés et d'assurer une qualité de service satisfaisante face au développement socio- économique et à l'évolution de la demande en eau, la SONEDE a établi un programme d'investissement d'envergure à court, moyen et long terme regroupant des actions stratégiques de renforcement et d'amélioration des principaux systèmes d'alimentation en eau potable du pays. A titre indicatif et non limitatif on cite les projets suivants :

- **Projet 1** : Renforcement des systèmes d'AEP des régions du Cap-Bon, Sahel, Sfax, Kairouan, Sidi Bouzid
- **Projet 2** : Programme national d'amélioration de la qualité des eaux distribuées dans le sud tunisien et de renforcement des ressources
- **Projet 3** : Amélioration du taux de desserte en eau potable dans le milieu rural dans les gouvernorats de Jendouba, Béja, Bizerte, Le Kef, Siliana
- **Projet 4** : Renforcement des infrastructures d'eau potable dans le milieu urbain et études de plans directeurs de certaines agglomérations urbaines,

IV- Programmes et projets

1-projets SONEDE d'alimentation en eau potable,:

Projet 1 : Projets pour le renforcement des ressources en eau dans les régions du Sahel, Sfax et Sidi Bouzid,

Les régions du Cap- Bon, Sahel, Kairouan, Sidi Bouzid et Sfax englobent sept gouvernorats et comptaient en 2012 plus de 4 millions d'habitants,

Ces régions enregistrent un accroissement continu de la demande en eau potable dû à l'évolution démographique, au développement des activités des secteurs industriels et touristiques concentrés principalement le long de la côte et à l'amélioration du niveau de vie. Une étude de réflexion a défini le scénario optimal assurant la satisfaction et la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans les différentes zones de l'étude sur le court (2013-2015), moyen et long terme et d'arrêter une programmation pluriannuelle des aménagements nécessaires à réaliser jusqu'à l'horizon 2030.

Projet 2 : Projet d'amélioration de la qualité des eaux distribuées au Sud

Objet : L'Etat a mis un programme pour l'amélioration de la qualité des eaux distribuées dans le Sud Tunisien pour les localités dont la population est supérieure à 4 000 habitants et la salinité de l'eau distribuée dépasse 1,5 g/l.

Les projets reposent sur la technique de mélange des eaux saumâtres avec des eaux de bonne qualité ou la réalisation de stations de dessalement. Le projet comprend en total 18 stations de dessalement des eaux saumâtres dans les gouvernorats Gabès, Médenine, Gafsa, Kébili, Tozeur, et Sidi Bouzid avec une capacité totale de 67000 m3/j et sera réalisé en deux phases.

Pour la première phase (10 stations), est en cours d'exécution, Le montant des marchés conclus s'élève à 83,7 millions de Dinars TTC, la mise en service des projets est prévue fin 2014, la 2^{ème} phase est en cours d'études.

Projet 3 : projet d'amélioration du taux de desserte de Jendouba, Beja, Bizerte, Siliana et Le Kef :

Les gouvernorats de, Jendouba, Beja, Bizerte, Siliana et le Kef ont les taux de desserte les moins élevés (87%). Des projets importants sont en cours de réalisation pour remédier à cette situation, et qui consistent à la réalisation de stations de traitement des eaux des barrages et à mettre en place des axes de transferts vers les groupements ruraux.

Le projet d'amélioration du taux de desserte au gouvernorat de Jendouba et d'une partie de Beja est en cours de réalisation par la SONEDE, il a pour objectifs l'alimentation en eau potable de 1016 localités rurales pour 203 000 habitants, et atteindre un taux de desserte de 97,6%. Ce projet permettra également de sécuriser l'alimentation du Nord en eau jusqu'à l'an 2025.

Le coût total du projet : 84 millions de Dinars, l'achèvement des travaux d'exécution est prévu pour fin 2014.

La SONEDE est en cours de recherche de financement de projets similaires pour les Gouvernorats de Beja et Bizerte, le Kef et Siliana.

Projet 4 : Projets de sécurisation et renforcement de la desserte des zones urbaines

1.1 Amélioration de la desserte en eau potable dans les centres urbains (Financement JICA) En vue de satisfaire la demande en eau de la population urbaine, la SONEDE envisage la réalisation d'un programme d'actions pour le renforcement et la sécurisation de 45 systèmes d'alimentation en eau potable dans plusieurs agglomérations urbaines situées dans 20 Gouvernorats et touchant une population de 3,5 Millions d'habitants à l'échéance 2030. Ce programme (voir tableau ci-après) comporte une répartition de ces projets en deux tranches réparties comme suit :

Une première tranche concernant 32 projets pour des centres urbains répartis sur tout le territoire tunisien a fait l'objet d'un contrat de prêt signé en 2012 avec la JICA suite à une requête établie ; les travaux seront réalisés durant la période 2013-2018 selon un calendrier d'exécution arrêté dans l'accord de prêt avec la JICA pour un coût approximatif de 78 Millions de DT.

• Une deuxième tranche concernant 13 projets pour des villes est à entreprendre à partir de 2018 avec un coût estimatif total de 25 Millions de DT.

Ces projets vont contribuer au renforcement des réseaux de répartition et de distribution ainsi qu'à l'augmentation de la capacité des réserves de stockage à proximité des grandes villes.

1.2 Amélioration de la desserte en eau potable dans les centres urbains (Financement KFW) la SONEDE envisage la réalisation de 23 projets (pour l'amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable dans certaines régions situées dans 10 gouvernorats à l'intérieur du pays. La mise en œuvre de ces projets est programmée durant la période 2013-2018 pour un coût approximatif de 50 Millions de DT.

2- projets en cours d'AEP par le Génie Rural :

Les investissements engagés pour atteindre les objectifs fixés par le XII ème plan d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural est de l'ordre de 97.4 millions DT repartis comme suit :

| Année | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nouveaux projets 'AEP | 8.153 | 7.068 | 9.664 | 9.58 | 8.227 | 42.745 |
| Projets de réhabilitation des systèmes D'AEP | 3.661 | 4.335 | 6.738 | 6.901 | 6.258 | 27.913 |
| Projets complexes à transférer à la SONEDE | | 2.751 | 2.797 | 4.849 | 1.821 | 12.218 |
| Projet spécifique pour l'amélioration de taux de desserte autour des axes de transfert | 0.600 | 1.671 | 4.456 | 5.292 | 2.492 | 14.509 |
| Total | 12.414 | 15.845 | 23.655 | 26.622 | 18.848 | 97.382 |

Ces investissements sont programmés surtout dans le cadre des projets cofinancés suivants :

2-1 Programme d'investissement dans le secteur de l'eau, PISEAU II

Objectifs : améliorer les conditions de vie au milieu rural à travers l'appui des réformes en cours dans le secteur irrigué et le financement projeté d'aménagements aux périmètres irrigués afin d'assurer la pérennité du secteur et la maîtrise des conditions d'exploitation des ressources en eau souterraines et l'amélioration du taux de desserte de l'eau potable rural.

Coût total du programme : 216 millions de dinars (financement Banque Mondiale, BAD, et AFD).

Période d'exécution : 2009-2014

Le coût de la composante eau potable rural représente 26% de la totalité du programme, les réalisations se présentent comme suit :

- Réalisation de 59 systèmes pour 51300 bénéficiaires.
- Réhabilitation de 38 systèmes pour 56500 bénéficiaires.

2-2 Programme d'AEP pour les zones rurales :

Un nouveau programme a démarré pour l'alimentation en eau potable rurale en 2012, avec la participation de la Banque Africaine de Développement. Le programme prévoit :

- Nouveaux systèmes d'AEP rurale pour 161 groupements ruraux intéressant 99000 habitants.
- Réhabilitation de 150 systèmes d'AEP rurale pour 165000 habitants.
- Cout du projet : 200 millions de dinars (financement BAD)
- Période de réalisation : 2012-2016.

3- Programme d'assainissement :

Le secteur de l'assainissement dans le milieu urbain est géré par l'Office National de l'Assainissement qui est une entreprise publique à caractère industriel et commercial, créé par la loi du 03 Aout 1974, modifiée et complétée par la loi N° 93/41 du 19 avril 1993 en vertu de laquelle l'ONAS est passé d'un simple gestionnaire du réseau d'assainissement à celui de principal intervenant dans le domaine de la protection du milieu hydrique.

L'ONAS exploite actuellement les réseaux d'assainissement de 170 communes urbaines prises en charge dont l'infrastructure est composée principalement de 15 mille km de réseau, 110 stations d'épuration traitant un volume d'eau annuel de 232 millions de m³ par an et provenant de 6.3 millions d'habitant. Le taux de raccordement au réseau d'assainissement est de 90 % pour les communes prises en charge et de 59 % au niveau national.

Dans le cadre des orientations générales de la politique nationale visant l'amélioration du cadre de vie des citoyens, la protection de l'environnement et la préservation des ressources hydriques, et compte tenu des orientations de la décennie (2007-2016), la stratégie future de l'ONAS pour le moyen et long terme portera essentiellement sur les thèmes suivants :

1. Poursuivre l'effort national de généralisation des services d'assainissement en milieu urbain afin d'en faire bénéficier tous les citoyens en donnant la priorité aux gouvernorats dont le taux de raccordement au réseau public d'assainissement est ou dessous de la moyenne nationale;
2. Développer les capacités de traitement afin de traiter toutes les eaux usées collectées ;
3. Amélioration de la qualité des eaux usées traitées;
4. Promotion de la réutilisation des eaux usées traitées ;
5. S'orienter davantage vers les nouvelles technologies d'assainissement et procédés de traitement à jour (up to date) utilisant des techniques efficaces, rationnelles, énergétiques et écologiques ;

6. Poursuivre l'effort permettant la préservation des équilibres financiers de l'ONAS afin de pérenniser le secteur;
7. modernisation des modes de gestion managériales et techniques et l'intégration des Tics dans toutes les activités de l'ONAS ;
8. Renforcement de la participation du secteur privé dans la gestion des infrastructures d'assainissement dans ce qui suit, les axes d'intervention pour réaliser cette stratégie ;
9. Une consultation élargie auprès de la société civile, des universitaires et des différents acteurs concernés ;

Axe N°1: Généralisation des services d'assainissement

1-Poursuivre la généralisation des services d'assainissement en milieu urbain:

En dépit des efforts déployés pour l'extension des réseaux d'assainissement, le taux de raccordement au réseau public d'assainissement (90% dans les villes prises en charge par l'ONAS et 85.6% en milieu urbain fin 2012) demeure inférieur à celui du taux de raccordement au réseau d'eau potable (100% en milieu urbain). En outre, certains gouvernorats enregistrent des taux de branchement inférieurs à la moyenne nationale (Mednine, Kebilli, Gafsa, Tataouine, Sidi bouzid, Kasserine, Sfax et Mahdia).

Pour améliorer cette situation, l'ONAS a programmé les projets suivants :

* Projet d'extension et de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans 10 gouvernorats:

- Consistance : Extension et réhabilitation de 662 km dans 10 gouvernorats (Sfax, Bizerte, Zaghuan, Beja, Siliana, El Kef, Jendouba, Kasserine, Sidi Bouzid et Kebilli).
- Coût global (y compris réhabilitation et extension de 5 STEP): 283 millions de DT.
- Financement : Prêt JICA de 10.8 Millions de Yen (le signature du prêt est prévu pour la 2^{ème} trimestre 2013).
- Période de réalisation : 2013-2019.

* Projet de dépollution de la Méditerranée « DEPOLLUMED »:

- Consistance : réhabilitation de 560 km et l'extension de 360 km des réseaux d'assainissement dans 13 gouvernorats (Tunis, Ariana, Mannouba, Ben Arous, Nabeul, Monastir, Mahdia, Kairouan, Gabès, Mednine, Tataouine, Gafsa et Tozeur);
- Avancement physique: Etude de cadrage achevée ;
- Coût : 210 millions de DT;
- Financement : en cours de recherche de financement ;
- Période de réalisation : 2014-2018.

* Projet de dépollution du lac de Bizerte :

- Consistance : réhabilitation et extension de 170 km des réseaux d'assainissement et le raccordement de 3700 logements;
- Avancement physique: Etudes de faisabilité achevée ;
- Coût (y compris réhabilitation et extension de 2 STEP): 74 millions de DT ;
- Financement : ce projet est financé dans le cadre de l'initiative (Horizon 20-20);
- Période de réalisation : 2014-2018.

2-développer les services d'assainissement dans les petites communes (moins de 10 milles habitants):

Une étude stratégique technico-économique et institutionnelle est en cours de réalisation en vue d'arrêter un programme d'intervention prioritaire qui concerne 30 communes parmi 80 petites communes non assainies et concernées par l'étude.

Le coût de la tranche prioritaire est estimé à 100 millions de DT.

3-Poursuivre l'exécution du programme national d'assainissement des quartiers populaires compte tenu de ses impacts positifs sur les plans sanitaire, socio-économiques et environnemental:

Dans le cadre des orientations de l'Etat visant l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène des citoyens dans les quartiers populaires, 910 quartiers populaires ont été assainis parmi les 1004 quartiers programmés pour la période 1989-2015, les travaux

réalisées dans le cadre de ce programme ont permis la pose de 2500 km de canalisations et le raccordement de 185000 logements aux réseaux publics d'assainissement.

Suite à ces résultats encourageants, L'ONAS projette l'extension de ce programme par la réalisation d'un cinquième projet d'assainissement des quartiers populaires qui consiste en l'assainissement d'environ 200 quartiers populaires à travers la pose de 660 km de réseaux et le raccordement de 42500 logements pour un coût de 75 millions de DT.

4-poursuivre l'exécution du programme d'assainissement des localités rurales agglomérées de plus de 4000 habitants:

l'ONAS a commencé d'intervenir en milieu rural depuis l'année 2000 et ce à travers un projet pilote qui concerne les localités regroupées ayant une population entre 3000 et 4000 habitants. A ce titre 25 zones rurales ont été déjà assainies ce qui a permis d'atteindre un taux de branchement de 6% en milieu rural.

Ainsi, l'ONAS a entamé la réalisation d'une 2^{ème} tranche du projet pilote d'assainissement rural touchant environ 25 localités rurales à travers la pose de 220 km de réseaux et le raccordement de 12640 logements pour un coût de 31 millions de DT.

Dans ce cadre et dans le but de pérenniser les infrastructures d'assainissement réalisées et programmées dans ces zones rurales, l'ONAS a réalisé une étude stratégique sur les coûts et le schéma de gestion de l'assainissement des localités rurales de plus de 4000 habitants.

Axe n°2: Renforcement de la capacité de traitement des eaux usées

Dans le cadre du renforcement de la capacité de traitement des eaux usées, il est envisagé:

1- le renforcement de la capacité d'épuration dans les régions qui connaissent un rythme de développement important (Grand Tunis, Grand Sousse, Grand Sfax, Nabeul / Hammamet, Monastir, Djerba/zarzis) ;

* Projet d'assainissement de Sousse II (2009-2016) :

- La réalisation du pôle d'épuration Sousse Sud-Sousse Hamdoun d'une capacité de 50000m³/j : Rapport de dépouillement des offres en cours d'approbation;
- réalisation des systèmes de transfert des eaux usées et traitées ;
- Etat d'avancement : DAO en cours d'approbation ;
- Coût : 21 millions de DT ;
- L'extension et la réhabilitation des réseaux dans le Grand Sousse-TR2 :
- Etat d'avancement : DAO en cours;
- Coût : 8 millions de DT ;
- Financement : Prêt KfW (Tranche I et II: 4.6 et 16.5 Millions d'euros);
- Période de réalisation : 2005-2016.

* La réalisation des deux stations d'épuration El Attar2 et El Allef :

- Avancement physique: Préqualification et dossier de consultation déjà achevés;
- Coût : 116 de DT;
- Financement : contrat de concession (BOT) ;

* Extension et réhabilitation de la Sud Méliane 1 :

- Consistance : Extension et réhabilitation de la Sud Méliane 1 situé dans le gouvernorat de Ben Arous;
- Avancement physique: DAO achevé;
- Coût : 50 millions de DT .
- Financement : non encore identifié ;
- Période de réalisation : 2014-2018.

Ce projet est inscrit dans le cadre du Programme de dépollution de la Méditerranée « DEPOLLUMED ».

* Réalisation d'une nouvelle station d'épuration dans la zone nord du grand Tunis

- Consistance : Réalisation d'une nouvelle station d'épuration dans la zone nord du grand Tunis d'une capacité de traitement de 60000 m³/j .
- Avancement physique: En cours de dépouillement des offres des bureaux d'étude consultés ;
- Coût : 80 millions de DT;
- Financement : non encore identifié ;
- Période de réalisation : 2015-2018.

2- La réalisation de nouvelles stations d'épuration dans les villes qui en sont encore dépourvues ;

Dans ce cadre l'ONAS compte réaliser les projets suivants :

* Assainissement des villes de Mazouna, Bir mcherga, Sbiba et Ben Aaoun/Bir Lahfey:

- Consistance : Construction de 4 STEPs compacts;
- Avancement physique: DAO en cours ;
- Coût : 8 millions de DT;
- Financement : Prêt de l'AFD relative au 4^{ème} PNAQP4-Tr2 ;
- Période de réalisation : 2013-2015.

* Projet d'assainissement des villes de Ben Guerdane, El Guetar, Foussena et Regueb:

- Consistance : Construction de 4 STEP et renforcement de réseaux;
- Avancement physique: DAO en cours;
- Coût : 60 millions de DT;
- Financement : conversion de la dette allemande d'un montant de 10 Millions d'EURO;
- Période de réalisation : 2013-2017.

* Programme d'assainissement des 10 moyennes villes (2014-2018):

- Consistance : Construction de 7 STEP et renforcement de réseaux dans les villes de Tajerouine, Dahmeni, Ksour, Redaif, Oum Laraies, Ksar Gafsa, Souk Lahad, Mdhilla, takelsa et menzel hayet ;
- Avancement physique: DAO et études en cours ;
- Coût : 80 millions de DT;
- Financement : Prêt KfW 20 Millions d'EURO (non encore signé);
- Période de réalisation des travaux: 2014-2018.

* Assainissement des villes de Théla et Feriana:

- Consistance : Construction de 2 STEP et renforcement de réseaux dans les villes de Théla et Feriana à travers la pose de 54 km de réseaux et le raccordement de 2500 logements ;
- Avancement physique: études de factibilité achevés;
- Coût : 15 millions de DT;
- Financement : Don suisse d'un montant de 10.1 Millions de Francs Suisses (non encore signé);
- Période de réalisation : 2014-2018.

3-La réhabilitation et l'extension des STEPs devenues vétustes et dont la capacité est insuffisante:

L'ONAS exploite actuellement 110 stations d'épuration traitant 232 millions de m³/an.

Suite au développement socio-économique que connaît le pays, certaines stations d'épuration devenues vétustes, saturées ou proches de la saturation, présentant une irrégularité de la qualité des eaux épurées et devenues très sensibles aux charges hydriques et biologiques excédentaires.

Pour améliorer le fonctionnement de ces stations et de leurs doter de capacités suffisantes afin de satisfaire les besoins futurs, l'ONAS a engagé un programme d'extension et de réhabilitation des stations d'épuration déjà totalement saturées dont les études et les travaux sont en cours de réalisation.

* Programme d'extension et de réhabilitation des 19 STEP et de 130 SP :

- Consistance : Extension et réhabilitation de 19 STEP et de 130 SP ;
- Avancement physique: travaux en cours de démarrage pour 2 STEP ;
- Coût : 430 millions de DT;
- Financement : - Prêt KfW : 55 Millions d'Euro ;
- Prêt AFD : 18.5 Millions d'Euro ;
- Don CE : 8 Millions d'Euro;
- Période de réalisation : 2009-2017.

* Programme d'extension et de réhabilitation des réseaux d'assainissement dans 10 gouvernorats:

* Travaux de réhabilitations urgentes de 5 STEP à beja, Medjez el beb, jendouba, Tabarka et siliana

- Avancement physique: DAO en cours ;

- Coût : 5,1 millions de DT;

* Travaux d'Extension et réhabilitation de 5 STEP à beja, Medjez el beb, jendouba, Tabarka et siliana ;

- Avancement physique: Le rapport de dépouillement pour la présélection des bureaux d'études est achevé et transmis pour approbation;

- Coût : 27 millions de DT;

- Financement : Prêt JICA de 10.8 Millions de Yen ;

- Période de réalisation : 2014-2019.

* Programme de dépollution de la Méditerranée « DEPOLLUMED »:

- Consistance et avancement physique du composante extension et réhabilitation de 19 STEP ;

- Coût : 225 millions de DT;

- Financement : en cours de recherche de financement ;

- Période de réalisation : 2014-2018.

Axe n°3: Amélioration de la qualité des eaux usées traitées:

Pour assurer une meilleure qualité des eaux usées traitées qui respecte les normes tunisiennes en vigueur et en particulier celles relatives à la réutilisation en l'agriculture, il est envisagé :

1-La mise à niveau de toutes les stations d'épuration concernées par la réutilisation des eaux épurées :

Dans ce cadre, l'ONAS a programmé les projets suivants :

* Programme d'Amélioration de la qualité des eaux épurées:

- Consistance : Réhabilitation des ouvrages de 30 STEP et Renforcement des capacités :

- Coût : 74 millions de DT (Hors taxes et droits de douane).

- Financement : Prêt BAD d'un montant de 32.45 Millions d'EURO

- Période de réalisation : 2012-2017.

* Projet d'assainissement du Nord de Tunis ;

- Consistance : Réalisation d'un système de Transfert, d'un bassin de stockage des eaux épurées et d'un émissaire des eaux épurées.

- Etat d'avancement : travaux en cours de démarrage;

- Coût : 95 millions de DT.

- Financement : Prêt BAD d'un montant de 32.45 Millions d'EURO

- Période de réalisation : 2012-2017.

* Projets d'extensions et de réhabilitation des STEP cités ci-dessus (dans le cadre de l'axe stratégique N°2)

2-La séparation des eaux usées industrielles des eaux usées domestiques au delà d'un taux de 20%:

Le tissu industriel, en Tunisie, comprend environ 10.000 unités implantées dans des zones industrielles couvrant environ 3.000 hectares dont 90 % se concentrent dans la bande littorale.

Ces zones sont généralement aménagées et équipées de réseaux de collecte d'eaux usées. Les eaux usées industrielles collectées et dont les caractéristiques sont conformes aux normes de rejets sont transférées vers les stations d'épuration communales ou rejetées à l'état brut dans le milieu récepteur, tandis que les eaux usées industrielles non conformes aux normes de rejets sont directement déversées dans la nature.

Afin de préserver les ressources naturelles du pays, et de réduire les impacts qui en découlent, l'ONAS a réalisé une étude de faisabilité technique de 9 stations d'épuration spécifiques pour les eaux usées industrielles, la phase finale de cette étude est en cours d'approbation.

* Programme d'équipement des zones industrielles existantes en stations d'épuration grappées (2012-2017):

- Consistance : Réalisation des STEP grappées pour les zones industrielles Utique, Oued El Bay, Medjez El Bebb, Bizerte, Monastir, Sfax, Moknine et Enfidha et extension de la STEP Industrielle de Bir El Kassâa ;
- Avancement physique: Etude de faisabilité technique en cours d'approbation ;
- Financement : Deux Prêts sont accordés et non encore signés: 7.5 Millions d'EURO et 18 Millions d'EURO, Un complément de financement de 24.5 Millions d'EURO est sollicité de la KfW ;
- Période de réalisation (études et travaux) : 2012-2017.

* Réalisation de la STEP El Fejja-Monastir

- Consistance : Construction d'une STEP pour l'assainissement des eaux usées industrielles
- Avancement physique: DAO en cours de lancement ;
- Coût : 40 millions de DT,
- Période de réalisation : 2014-2016.

3-La mise en place d'un programme d'amélioration des filières de traitement des boues et de leur gestion durable:

Les stations d'épuration en exploitation en 2011 ont Produit environ 225 mille m3 de boues sèches, dont 47% proviennent des stations d'épuration du Grand Tunis. L'opération de séchage des boues s'effectue à l'intérieure des stations de manière naturelle ou mécanique. Ces boues sont confinées dans des décharges spéciales et dans les stations d'épuration Compte tenu de la production croissante des boues produites dans des proportions importantes, le problème de leur élimination demeure entier, et s'inscrit dans le cadre des priorités de l'Office, en quête de solutions environnementales et durables.

Dans ce contexte, l'ONAS a élaboré une étude stratégique sur la Gestion des boues.

Un programme d'action a également été mis au point, s'articulant autour des thèmes suivants:

- Réalisation de deux décharges de boues dans le Grand Tunis (El Attar et Mornaguia).
- Réhabilitation du circuit de gestion des boues dans 10 stations d'épuration produisant 70% du volume total des boues produites.
- Elaboration de 4 plans directeurs régionaux pour la gestion des Boues dans le Grand Tunis, le centre, le nord et le sud.
- Renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des boues.
- Valorisation des boues dans le domaine agricole.
- Valorisation énergétique des boues pour la production de l'énergie électrique et thermique par le biais du biogaz.

4-L'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication pour un suivi et un contrôle continu de la qualité des eaux usées et épurées.

Axe n°4 : Promotion de la réutilisation des eaux usées traitées:

Dans le cadre de la stratégie nationale en matière de promotion de la réutilisation des eaux usées traitées, il est envisagé :

1-Mettre à la disposition des périmètres irrigués existants ainsi que pour les périmètres en cours de création par le ministère de l'agriculture (8500 hectares) des eaux épurées de qualité stable et respectant les normes

2-Participer activement dans la conception et la mise en œuvre de projets pilotes de valorisation des eaux épurées et des boues des stations d'épuration:

Axe N°5: Recours a des procédés d'épuration efficaces

L'objectif recherché dans cette orientation est l'utilisation des procédés qui permettent de déployer des technologies de production des eaux épurées respectant les normes en vigueur tout en optimisant la consommation d'énergie et le coût d'exploitation et de gestion, ce genre de procédés fait appel à des techniques écologiques et énergétiques rationnelles et efficaces.

1- Techniques pour les stations de grande capacité:

les techniques d'aération à fines bulles, la valorisation des boues par cogénération, les techniques membranaires, l'ultra filtration etc... seront utilisées afin d'optimiser à la fois les performances de traitement et les bilans de consommation énergétiques et les bilans matières ainsi que le développement et la promotion de toutes les possibilités de valorisation des sous produits (eaux traitées, boues...) et bénéficier de crédits carbone dans le cadre du protocole de Kyoto (convention des Nations Unies sur les changements climatiques).

*** Mise à niveau de la station d'épuration de Gabès:**

- Consistance : Réhabilitation de la station d'épuration de Gabès et changement de son système actuel d'aération par un système à fines bulles ;
- Avancement physique: DAO en cours de finalisation ;
- Coût : 6 millions de DT ;
- Financement : Financé par la BIRD dans le cadre du PISEAU II.
- Période de réalisation : 2012-2015.

*** Changement du système d'aération de la STEP de Sfax Sud :**

- Consistance : changement du système actuel d'aération de la STEP;
- Etat d'avancement : DAO en cours d'approbation;
- Financement : Financé par la BAD dans le cadre du Programme d'Amélioration de la qualité des eaux épurées.
- Coût : 6 millions de DT

*** Programme d'efficacité énergétique des stations d'épuration**

- Consistance : Développement de la cogénération et changement des systèmes actuels d'aération par des systèmes à fines bulles dans 15 stations d'épuration (Choutrana2, Sud Méliane2, Korba, Kef, Bizerte, Menzel Bourguiba, Béja, Frina, Msaken, Tataouine, Sfax Nord, Enfidha/hergla, Mednine, Jerba Aghir et KairouanII);
- Avancement physique: l'étude de faisabilité du projet est en cours de réalisation ;
- Financement : Accord de principe de la KfW pour un prêt de 32 millions d'euros.

2- Techniques pour les stations de moyenne et de petite capacité:

Pour les stations de moyenne et de petite capacité, les mêmes objectifs seront recherchés : respect des normes pour les eaux épurées et optimisation des coûts de gestion (énergie, exploitation, etc...) tout en préservant autant que possible les possibilités de valorisation des sous-produits de l'épuration (eaux traitées et boues). Pour cette catégorie de stations d'épuration il sera accordé un intérêt particulier aux procédés mettant en œuvre les techniques appropriées de traitement telles que lit de filtration à roseaux, procédés de traitement par macrophytes ainsi que les stations compactes modulaires, etc..

Axe n°6 : Préservation des équilibres financiers de l'ONAS et la pérennité du secteur :
La mise en oeuvre des différents axes de la stratégie de l'ONAS nécessiterait des ressources financières très importantes en investissement et en exploitation ce qui est de nature à affecter les équilibres financiers de l'office.

Pour préserver ses équilibres, l' ONAS sera appelé notamment à :

*** augmenter ses ressources financières à travers :**

- la facturation de ses services au coût réel, ou le cas échéant, s'en rapprocher progressivement;
- la généralisation du principe « pollueur payeur » pour tous les bénéficiaires des secteurs d'activités économiques ;
- l'amélioration de son système de recouvrement des coûts ;

*** optimiser ses coûts sans compromettre la qualité des services et ce, à travers :**

- l'utilisation optimale des moyens d'exploitation des ouvrages d'assainissement
- La mise en place des manuels de procédures pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages d'assainissement ;
- La maîtrise de la consommation de l'énergie à travers le recours aux systèmes moins énergivores et le développement de l'auto production de l'énergie là où cela est possible;

- La rationalisation de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un plan de recrutement et de développement des compétences lié au développement de l'office et aux programmes de participation du secteur privé ; le renforcement des capacités à travers des programmes de formation ciblés et pointus dirigés vers les domaines d'activités spécifiques et stratégiques de l'office, l'exportation et la valorisation des compétences vers les marchés extérieurs à travers « ONAS International », etc....

Axe n°7 : modernisation des modes de gestion managériales et techniques :

Au niveau managérial, l'action se poursuivra pour :

- la dotation de l'ONAS d'un système d'information intégré et moderne servant d'outil d'aide à la prise de décisions.

- l'instauration d'une démarche qualité par la mise en place du label « MARHABAH » en un premier temps, et la généralisation d'un système qualité (certification ISO 9000) au niveau des différents arrondissements d'exploitation ; ainsi que la mise en place du système de management environnemental ISO 14001 dans les stations d'épuration.

Au niveau technique il est prévu l'élaboration:

- d'un référentiel de données techniques qui servira de référence en matière de conception et de dimensionnement des ouvrages d'assainissement ;

- d'un guide pratique technique pour la conception des ouvrages, le suivi, le contrôle de la réalisation et la réception des travaux ;

- d'un manuel d'assurance qualité pour les travaux ;

- d'un référentiel de management de la qualité pour les différents niveaux de la maintenance des équipements ;

- d'un manuel de procédures de prélèvement et d'analyse (laboratoires) et de contrôle des unités polluantes.

Axe n°8 : Renforcement de la participation du secteur privé dans la gestion des infrastructures d'assainissement

La stratégie de l'ONAS consiste à renforcer l'implication du secteur privé dans l'exploitation des infrastructures d'assainissement dans un esprit de partenariat gagnant-gagnant à long terme et ce, à travers:

- La délégation au secteur privé des activités où celui-ci permet une plus grande efficacité et par conséquent une meilleure maîtrise des coûts par rapport au secteur public ;

- le recours à d'autres formes évoluées de partenariat avec le privé en l'occurrence « la concession d'exploitation des ouvrages d'assainissement » ;

- Le recours à des contrats de BOT faisant intervenir le partenaire privé dans le financement, la réalisation et l'exploitation de projets de taille importante.

- L'implication automatique du secteur privé dans l'exploitation des nouvelles stations d'épuration aussi que des ouvrages d'assainissement des nouvelles villes prise en charge.

Axe N°9: Consultation élargie

Une consultation élargie auprès de la société civile, des universitaires et des différents acteurs concernés quant à la stratégie préconisée pour la protection de l'environnement hydrique en Tunisie et dans l'identification des projets qui répondent aux exigences de développement socio économique durable.